



POLITIQUE QUALITE DU CEA PARIS-SACLAY

Le CEA Paris-Saclay accueille les activités de recherche en Ile-de-France des directions opérationnelles du CEA pour le domaine civil, ainsi que la Direction Générale du CEA et l'ensemble de ses directions fonctionnelles.

Il est l'un des acteurs majeurs impliqué dans le développement du territoire d'enseignement supérieur et de recherche. Dans ce cadre, les unités de support du Centre CEA Paris-Saclay doivent assurer à la fois le maintien au meilleur niveau des installations, des infrastructures et des prestations qu'elles fournissent, tout en adaptant l'évolution et l'avenir de l'ensemble de ses sites aux différents projets scientifiques qui sont prévus dans son périmètre. Le développement des sites de Saclay, de Fontenay-aux-Roses et d'Evry doit également respecter l'équilibre entre les zones semi-ouvertes et les zones à accès contrôlé.

La création du Centre CEA PARIS-SACLAY, en mettant en place une capacité de décision unique pour les établissements de Fontenay-aux-Roses et de Saclay a permis de fédérer progressivement des objectifs communs et les équipes. Cependant nos efforts doivent encore se poursuivre, notamment sur un meilleur partage de nos pratiques, pour aboutir à une homogénéisation de notre fonctionnement et de nos méthodes.

Les grandes caractéristiques du CEA Paris-Saclay que sont sa pluridisciplinarité, son important effectif (plus de 8500 salariés, collaborateurs et stagiaires) et ses nombreuses installations (près de 130 dont 10 INB et 25 installations classées pour la protection de l'environnement) imposent que l'ensemble des unités de soutien du Centre travaillent dans le souci constant de la satisfaction des exigences techniques et réglementaires. Pour y répondre, ces unités ont mis en place et consolidé un mode de fonctionnement qui assure un niveau de service reconnu et des actions de contrôle permettant de vérifier la conformité des installations et des activités. Néanmoins ces modes de fonctionnement peuvent aujourd'hui être optimisés dans le cadre d'une organisation et d'une capacité de décision uniques pour les établissements de Fontenay-aux-Roses et de Saclay.

Afin de continuer à progresser de façon homogène dans ses 2 établissements et dans le but d'atteindre ses objectifs de développement, dans un contexte de moyens limités et de contraintes parfois renforcées, la Direction du Centre se fixe les priorités suivantes :

- faire vivre le schéma d'aménagement du Centre en prenant en compte les aménagements déjà réalisés mais aussi l'évolution du contexte, des enjeux et des projets des directions implantées,
- poursuivre l'entretien et l'aménagement du centre et l'adapter aux évolutions internes et externes qui l'impactent,
- assurer le soutien à la réalisation des projets des unités du Centre, toutes directions confondues,
- assurer les services nécessaires au quotidien pour les activités métiers, la vie et la logistique générale du centre, au bénéfice des personnes et des unités
- garantir la sécurité des personnes et des installations et la maîtrise des impacts environnementaux, notamment en s'assurant de la conformité réglementaire de nos installations,
- gagner en efficience, en activant les synergies entre les équipes du support de Fontenay et de Saclay
- faire partager cette image du centre à l'intérieur et à l'extérieur par une communication adaptée dans ses modes et dans ses outils.

La mise en œuvre de cette politique et la réalisation de l'ensemble de ces objectifs ambitieux s'effectuent dans le cadre d'un système de management de la qualité, intégrant, pour son périmètre, les exigences du système de management environnemental et des préoccupations fortes pour la sécurité.

La maturité de notre système de management a été reconnue depuis plusieurs années, sur chacun des deux établissements, par une double certification ISO9001 et ISO14001. C'est donc en toute confiance que j'engage, à nouveau, l'ensemble des unités de DRF/Paris-Saclay à consolider notre démarche collective d'amélioration continue en mettant en œuvre nos nouveaux processus communs dans le respect des exigences de ces 2 normes dans leur version 2015.

Avril 2018

Michel BEDOUCHE

Directeur du CEA Paris-Saclay